REGION GUADELOUPE

Guide pratique de la VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

VAE

RÉGION GUADELOUPE

Votre expérience est un acquis : validez la !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

pôle emploi

GUADELOUPE FORMATION

l'Europe s'engage en Guadeloupe avec le FSE

Sommaire

› 1. Qu'est-ce que la VAE ? 3
› 2. Qui est concerné ? 4
› 3. Quelle expérience est prise en compte ? 5
› 4. Quelle certification faut-il viser ? 6
› 5. Comment accéder à une certification ? 7
› 6. Qui finance ? 8
› 7. Les étapes du parcours VAE 11
› 8. La procédure de VAE selon les organismes valideurs 12
› 9. Les Points Information Conseil (PIC) 28
› 10. Glossaire 30
› 11. Notes 36

1. Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une nouvelle voie d'accès aux diplômes qui a été instituée par la loi de modernisation sociale N° 2002673 du 17 janvier 2002.

La VAE est **:**

- un droit inscrit au livre IX du code du travail et dans le code de l'éducation,
- un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues,
- une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des connaissances et des compétences du candidat, par un jury indépendant et comportant des professionnels.

Ainsi, la VAE permet à toute personne d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.
Elle permet également d'accéder à un cursus de formation, sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis.

La VAE peut être un moyen de favoriser :

› une promotion professionnelle,
› un accès à la formation,
› une recherche d'emploi,
› un changement d'emploi,
› une reconnaissance personnelle.

2. Qui est concerné ?

- Les salariés, quel que soit leur statut : CDI, CDD, contrats aidés (CUI, emplois d'avenirs, adultes relais), intérimaires.
- Les non salariés : membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...
- Les agents publics, titulaires ou non.
- Les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.
- Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

3. Quelle expérience est prise en compte ?

Les acquis pouvant donner lieu à une validation, sont l'ensemble des compétences professionnelles issues d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, exercée en continu ou non, pendant une durée totale cumulée d'**au moins un an** et en rapport avec la certification visée.

Ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience requise :

- les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne,
- les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

Il revient au jury de validation d'apprécier le caractère professionnel des compétences acquises et leur lien avec celles exigées par le référentiel du diplôme, du titre ou du certificat visé.

4. Quelle certification faut-il viser ?

La VAE a vocation à s'appliquer à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualification enregistrés **dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**.

Pourront ainsi être obtenus par la VAE :

- Les diplômes à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat par les différents ministères.
- Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés par des établissements publics, des organismes consulaires ou privés. Leur enregistrement au Répertoire est précédé d'un avis émis par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).
- Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles, dont l'enregistrement est également soumis à l'avis de la CNCP.

5. Comment accéder à une certification ?

Selon le projet du candidat à la VAE et la certification visée, les étapes et les interlocuteurs diffèrent. Pour plus de précisions, le candidat devra se rapprocher d'un conseiller du réseau Point Information Conseil (PIC) le plus proche de son domicile.
Il peut également contacter directement le service valideur.

Validation des Acquis de l'Expérience
VAE
RÉGION GUADELOUPE

6. Qui finance ?

La VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue, dans le cadre des dispositifs qu'ils financent : **Etat, Région, Pôle emploi, entreprises, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF : FONGECIF, FAFSEA, Uniformation)**.
Selon la procédure du service valideur, certaines étapes du parcours VAE peuvent-êtres payantes : (frais pour l'accompagnement et l'inscription à l'examen).

Prise en charge financière

Publics	Financeur	Cadre du financement
Salariés (CDI, CDD, Intérimaires...)	Entreprises OPACIF OPCA Conseil Régional	Plan de formation Congé VAE CPF Salariés en contrat aidé
Agents publics Titulaires ou non	Administration Etablissements Publics	Plan de formation Congé VAE CPF
Non salariés (Professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...)	Organismes collecteurs des cotisations formation (AGEFICE, VIVEA, FIF-PL, Chambre des métiers...)	Dans le cadre de la prise en charge prévue par ces organismes.
Demandeurs d'emploi (indemnisés ou non)	-Pôle emploi, -Conseil Régional, -Ministère chargé de l'emploi	Convention d'assurance chômage Chèque régional VAE Gratuité pour les titres professionnels
Bénévoles, personnes en congé parental, travailleurs handicapés, conjoints collaborateurs, personnes sous main de justice	Conseil Régional	Chèque régional VAE.

Financeurs du public salarié et non salarié

AGEFOS-PME

Champ d'intervention : Interprofessions, PME et grandes entreprises

› Coordonnées :

Siège : Immeuble Arno sons
ZAC de Houelbourg Sud II
97122 BAIE-MAHAULT
Référent : Murielle MARCHAUX
Téléphone : 05 90 41 98 18 - Fax : 05 90 26 93 20
Mail : mmarchaux@agefos-pme.com
Site internet : www.agefos-pme.com

FONGECIF

› Coordonnées :

Siège : 73 lot. Les Hauts de Blachon - 97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 32 10 33
Fax : 05 90 32 11 98
Mail : fongecif-guadeloupe@wanadoo.fr
Site internet : www. fongecif-guadeloupe.fr

OPCALIA

Champ d'intervention : : Interprofessions, PME et grandes entreprises

› Coordonnées :

Siège : Imm. BRAVO Voie Verte BP 23 93 - 97 188 Jarry Cedex BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 60 18 13 - Fax : 05 90 60 18 31
Mail : accueil@opcalia-guadeloupe.com
Site internet : www.opcalia.com
Agences ST MARTIN :
Téléphone : 05 90 27 26 70 - Fax : 05 90 60 18 31
Mail : accueil@opcalia-guadeloupe.com
Site internet : www.opcalia.com

CONSTRUCTYS

Champ d'intervention : Construction, Entreprises du bâtiment et des travaux publics

› Coordonnées :

Siège : centre commercial le Pérou
BP 611 - 97 176 ABYMES
Référent : Kévin CHANLOT
Mail : nathalie.fortunee@constructys.fr
Site internet : www. constructys-antillesguyane.fr
Téléphone : 05 90 89 93 93 - Fax : 05 90 89 93 92

UNIFORMATION

Champ d'intervention : Economie sociale (associations, mutuelle et coopératives), habitat social et protection sociale

› Coordonnées :

Siège : ZAC Dugazon de Bourgogne 97139 Les ABYMES
Téléphone : 05 90 82 16 13 - Fax : 05 90 82 31 30
Mail : guadeloupe@uniformation.fr
Site internet : www.uniformation.fr

FAFSEA

Champ d'intervention : Production agricole, transformation et industrie, négoce, service à l'agriculture et au monde rural, recherche et enseignement, institution

› Coordonnées

Siège : FAFSEA – Jardi Village – Lot B 10 – 97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 26 64 85 - Fax : 05 90 26 76 37
Mail : guadeloupe@fafsea.com
Site internet : www.fafsea.com

• AGEFICE

Champ d'intervention : Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises

› Coordonnées

Point relais local : UDE MEDEF
Siège : Immeuble SCI BTB - Voie principale de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 26 83 58 - Fax : 05 90 26 83 67
Site internet : www.ude-medef.com/

Point relais local : CGPME
Siège : CWTC
Boulevard de la pointe Jarry
Téléphone : 05 90 82 37 71 - Fax : 05 90 83 69 98
Mail : cgpme-guadeloupe@wanadoo.fr

• VIVEA

Champ d'intervention : Fonds d'Assurance Formation des exploitants agricoles, travaux forestiers agricoles et du paysage

› Coordonnées

Siège : 12 rue de Franche-Comté Valparc – Espace Valentin Est
25480 ECOLE VALENTIN
Téléphone : délégation Est / 03 81 47 47 41 -
conseillère formation : 06 77 80 31 42
Site internet : www.vivea.fr

• FIF-PL

Champ d'intervention : Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux

› Coordonnées

Toutes régions
Siège : 35-37 rue Vivienne
75 083 PARIS Cédex
Téléphone : 01 55 80 50 00 - Fax : 01 55 80 50 29
Site internet : www.fifpl.fr

Financeurs pour prise en charge de la mobilité

• LADOM

Champ d'intervention : LADOM permet et facilite la mobilité régionale et internationale pour les stagiaires de la formation Outre-mer

› Coordonnées :

Siège : LADOM GUADELOUPE et Collectivités du Nord
Parc d'activités de la Jaille - Bâtiment 7 RDC
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 25 31 00 - Fax : 05 90 25 36 00
Mail : pmeguadeloupe@ladom.fr
Site internet : www.ladom.fr

Agences :
Hôtel de Région de Basse-Terre
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 0590 80 40 40

7. Les étapes du parcours VAE

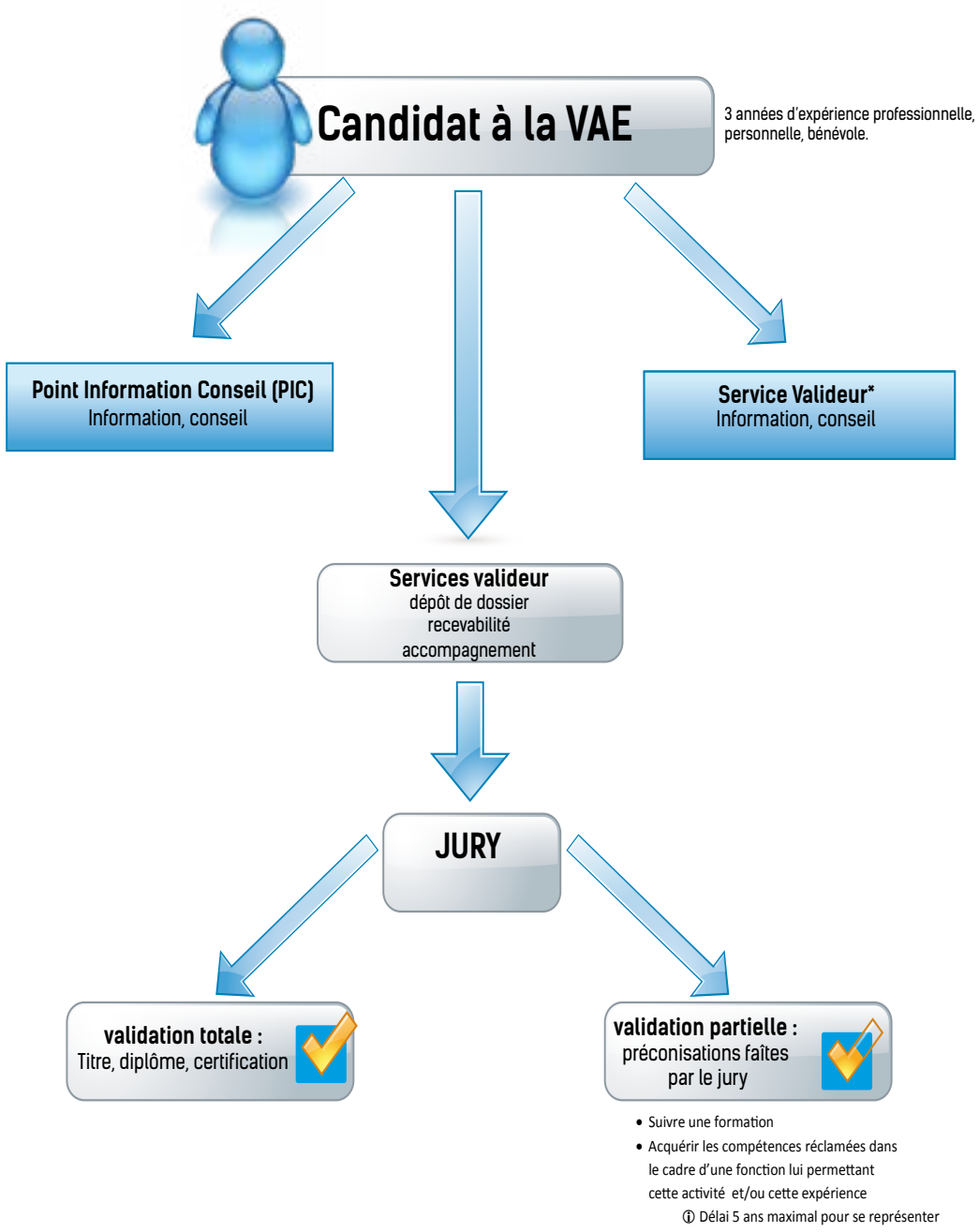

* Service qui met en oeuvre la validation des acquis pour le compte de l'organisme certificateur.

8. La procédure de VAE selon les organismes valideurs

CNAM Guadeloupe : Conservatoire National des Arts et Métiers

le cnam Guadeloupe

› Contact :

Campus de Fouillole
97110 POINTE A PITRE
Téléphone : 05 90 21 06 46
Plate-forme ou portail d'information : DIV@(https://sdnf.cnam.fr/diva/
Référent : Rosette RENIER COUROUVIN
Mail : cnam-admin@univ-antilles.fr

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Consultez l'offre de formation du CNAM - Ciblez la certification ou le diplôme le plus en adéquation avec l'expérience professionnelle. - Prenez contact avec le conseiller VAE du CNAM Guadeloupe en remplissant la fiche contact sur le site.	- Étudie votre demande et votre profil. - Vous conseille dans le parcours. - Vous oriente vers des solutions alternatives.	

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Complétez le livret de recevabilité. - Vous vous inscrivez dans la démarche.	- Valide la faisabilité de votre projet après vérification des pré-requis (durée de l'activité prise en compte, adéquation poste/diplôme visé). - Vous donne l'accès au livret de recevabilité sur le site. - Valide et notifie la recevabilité de votre demande (adéquation diplômes et compétences). - Vous remet le livret 2 et le référentiel de la certification.	Droits d'inscription : 150 €

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Faites le choix de bénéficier de l'accompagnement. - Préparez et rédigez le mémoire professionnel (ou livret 2). - Êtes convoqué à un entretien avec le jury.	- Vous aide à analyser le référentiel de la certification. - Vous aide à mettre à plat le parcours professionnel et à mettre en relation les compétences avec celles exigées par le référentiel de la certification. - Vous aide à analyser et à identifier les activités les plus significatives et une manière de les traduire dans des termes qui en facilitent la validation. - Vous prépare à l'entretien oral (conseil sur l'élaboration d'un support de présentation, recommandations sur l'expression orale).	Entre 400€ et 600€

› ETAPE 4: LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Constituez le dossier final : (le livret dans le nombre d'exemplaire et la forme demandés, les pièces annexes et les justificatifs	Le jury (composé d'enseignants et de professionnels) - Examine votre demande sur la base du dossier et d'un entretien. - Vérifie si les acquis présentés satisfont au niveau des compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel de la certification. - Vous convoque à un entretien. - Se prononce pour une validation totale ou pour une validation partielle.	Entre 300€ et 750€

Ministère de l'éducation nationale – Académie de la Guadeloupe
Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA)

› Contact :

Angle des rues de l'Industrie et Fulton
ZI Jarry 97122 BAIE MAHAULT
Téléphone : 05 90 89 86 42
Fax : 05 90 38 78 52
Plate-forme d'information : www.ac-guadeloupe.fr
Plate-forme d'inscription: www.francevae.fr
Coordinateur académique VAE : Marie Gabrielle Pamphile
Chef de département : Linda RAMSAMY
Mail : dava971@orange.fr

› Titres proposés :

Tous les 720 diplômes de l'Education Nationale (CAP, BEP, BP BAC Professionnel, BAC Technologique, Mentions Complémentaires, BTS), les diplômes comptables (DCG, DSCG) certains diplômes du secteur social (DEES, DEETS, DEME)

.

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Inscrivez-vous sur le site : www.francevae.fr - Cliquez sur : Académie Guadeloupe. - Choisissez la date et le lieu de la réunion en suivant la procédure de préinscription. - N'oubliez pas de valider par un mot de passe et de cliquer sur « je me préinscris » Les réunions d'information se déroulent également sur les CPFférentes antennes (cfliste jointe)	- Vous informe sur la procédure VAE. - Etudie la faisabilité du projet conformément aux justificatifs de travail fournis. - Vous remet les livrets et le calendrier de dépôts des dossiers. Contact : Aline FELIXAIN	Démarche gratuite

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous constituez votre livret 1 en suivant la procédure remise lors de la réunion d'information. Vous rapportez le livret dûment rempli avec une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresses.	Le DAVA vérifie la conformité du livret 1 (les justificatifs fournis doivent être en adéquation avec le diplôme visé et les compétences requises) et le transmet à la DEC. Le DAVA peut vous accompagner dans la conception du Livret 1. La Division des Examens et Concours (DEC) fait parvenir au candidat la notification de recevabilité par voie postale.	Gratuit

› ETAPE 3: L'ACCOMPAGNEMENT (FORTEMENT CONSEILLÉ)

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement: - Remplissez le formulaire de demande d'accompagnement. - Retournez le devis signé avec le bon pour accord.	Le DAVA vous accompagne dans la construction de votre dossier, tout au long de votre démarche jusqu'à la préparation de l'entretien avec le jury. L'objectif étant : - D'aider le candidat à identifier le diplôme. - Guider et conseiller pour le descriptif des activités professionnelles. - Préparer et conseiller pour l'entretien avec le jury VAE. Votre interlocuteur établit un devis pour une demande de prise en charge. Le DAVA établit une convention d'accompagnement que le candidat retourne signée avec le financement choisi. Un accompagnateur est affecté au candidat suivant le lieu d'affectation.	Le coût de l'accompagnement varie en fonction de votre situation personnelle et du financeur choisi.

› ETAPE 4: LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Constituez votre livret 2, que vous retournez au DAVA en 3 exemplaires avec les enveloppes et la notification de recevabilité jointe dans chaque exemplaire. A l'issue du dépôt du livret 2, vous vous rendez sur le site : www.ac-guadeloupe.fr. Rubrique : examens et concours pour être convoqué à l'entretien.	Le DAVA vérifie que votre dossier est complet et conforme aux exigences du diplôme, et vous remet un accusé réception. Les livrets sont transmis à la DEC La DEC convoque le candidat préalablement inscrit à un entretien avec les membres du jury. Le jury notifie de la décision au candidat par courrier (validation totale, partielle ou non validation).	Gratuit

› ETAPE 5 : BILAN POST-VALIDATION

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement post-validation:	Le DAVA vous accompagne dans l'analyse de votre bilan postvalidation, jusqu'à votre nouvelle présentation à l'entretien devant le jury.	Le coût varie en fonction de votre situation personnelle.

Ministère chargé de l'emploi – DIECCTE de la Guadeloupe

› Contact :

Rue des Archives
Bisdary Gourbeyre
BP 647
97109 BASSE-TERRE Cedex
Téléphone : 05 90 80 50 50
Fax : 05 90 80 50 00
Référent : Gaston GERAN
Mail : gaston.geran@dieccte.gouv.fr
Site internet : http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr
Plate-forme d'informatiopn: http://emploi.gouv.fr/titres-professionnels

› Titres professionnels proposés :

- Une certification délivrée au nom du ministère chargé de l'emploi, via des organismes agréés et contrôlés par la DIECCTE.
- Environ 300 Titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activités (primaire, secondaire, tertiaire.
- Du niveau V au niveau II.

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Contactez un point d'information conseil ou un centre agréé pour la délivrance d'un titre professionnel près de votre lieu de résidence pour connaître les certifications en lien direct avec votre expérience professionnelle. - Retirez un formulaire, à la DIECCTE de Bisdary, Gourbeyre, de Jarry ou de Saint Martin ou dans un centre agréé ou le télécharger sur le site du Ministère.	Le conseiller VAE vous reçoit pour : - Vous informer sur la démarche. - Choisir le titre, selon votre expérience. - Vous aider à remplir le formulaire.	Gratuit

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Fabienne GERMAIN 05 90.80 50 00	LE FINANCEMENT
- Remplissez le formulaire (4 pages), et y joindre les justificatifs d'expérience. - Envoyez le dossier complet à la DIECCTE de Guadeloupe.	Votre interlocutrice vérifie votre livret et vous informe sur la suite de la procédure. La DIECCTE examine votre demande et vous informe dans les deux mois de sa recevabilité. L'absence de réponse vaut refus. Elle vous envoie par courrier votre notification de recevabilité accompagnée du dossier de validation à compléter ainsi que la liste des centres agréés.	Gratuit

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Accompagnateur VAE du centre agréé	LE FINANCEMENT
- Renseignez le dossier de synthèse des pratiques professionnelles (DSPP, équivalent du Livret 2) en présentant vos compétences associées à chaque activité-type constituant le titre professionnel visé.	Pour vous aider, un accompagnement vous sera proposé par le centre agréé. Votre interlocuteur vous propose un entretien au cours duquel les possibilités d'accompagnement méthodologiques sont étudiées ainsi que les moyens de financement disponibles. Un devis vous est remis pour la prise en charge financière de votre accompagnement qui n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.	Gratuit pour les demandeurs d'emploi. Payant pour les autres statuts. La prise en charge financière de cet accompagnement se fera en fonction de votre situation professionnelle.

› ETAPE 4: LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Jury du titre professionnel	LE FINANCEMENT
Vous présenter à une session de validation en présence d'un jury suite à la convocation du centre agréé. Participez à un entretien de 30 minutes à une heure pour commenter votre DSPP et parcours professionnel.	Le jury composé de professionnels habilités par la DIECCTE évalue vos compétences au travers d'une mise en situation pratique. Suite à la mise en situation et à l'entretien, le jury délibère, renseigne une fiche individuelle d'admission ou non au titre professionnel et communique sa décision à la DIECCTE qui vous délivrera les certifications obtenues.	Gratuit pour les demandeurs d'emploi. Payant pour les autres statuts. La prise en charge financière de cette validation se fera en fonction de votre situation professionnelle.

Direction Jeunesse Sport Cohésion Sociale (DJSCS) (métiers de l'animation et du sport)

› Contact :

323, Bd du Général de Gaulle
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05 90 89 29 45
Plate-forme d'information : http://www.sports.gouv.fr
Référent : Justin MOESTUS
Mail : justin.moestus@drjscs.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR DJSCS de votre lieu de résidence	LE FINANCEMENT
Prenez rendez-vous pour une réunion d'information mensuelle auprès de Monsieur MOESTUS/ ligne directe 05 90 89 29 45 Courriel : justin.MOESTUS@drjsc.gouv.fr Vous retirez votre dossier auprès de la D.J.S.C.S de votre lieu de résidence.	Elle vous accueille et vous informe. Elle vérifie que votre choix est pertinent au regard de votre projet de validation. Si nécessaire, ses services vous aident à reformuler un nouveau choix, soit de diplôme, soit de modalité de certification. Elle vous remet ou vous adresse un dossier. Il est composé de deux parties : la première permet d'examiner la recevabilité de la candidature ; la seconde sert à l'analyse descriptive des activités exercées par le candidat.	

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR DJSCS de votre lieu de résidence	LE FINANCEMENT
Vous déposez un exemplaire de la première partie de votre dossier. Les informations et les justificatifs qu'il contient reposent sur la bonne foi de vos déclarations. La D.J.S.C.S peut toutefois effectuer des contrôles ponctuels. **Votre dossier est recevable** **Votre dossier n'est pas recevable** : Vous pouvez contester l'avis en transmettant votre dossier au jury du diplôme qui prend un nouvel de recevabilité. Ce dernier vous informe par écrit	Elle vous adresse un Accusé de Réception (A.R.) dans les quinze jours suivant la réception de la demande. Elle vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance. Elle examine votre dossier. Elle vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception. Elle vous indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys du diplôme visé fixés dans le calendrier national des examens, également accessibles sur le site Internet du ministère des sports. Elle vous indique par courrier les modifications éventuelles à apporter à votre pour un avis favorable.	Néant

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR DJSCS de votre lieu de résidence	LE FINANCEMENT
Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement et en faites la demande auprès de la DJSCS.	Elle vous adresse la liste des accompagnateurs labellisés. Cet accompagnement consiste en une aide méthodologique pour décrire l'analyse de vos activités.	Sa durée est de 12 à 24 heures et son coût de 600€

› ETAPE 4: LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Le service organisateur de l'examen du diplôme solicité DJSCS	LE FINANCEMENT
Vous adressez trois exemplaires de votre dossier complet (1° et 2° parties) au service organisateur de l'examen du diplôme que vous sollicitez avec l'avis de recevabilité favorable en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions. Vous précisez si vous souhaitez un entretien avec le jury. Vous avez demandé un entretien d'octroi avec le jury ou le jury a souhaité s'entretenir avec vous. D'une durée maximum de 30 minutes. L'entretien n'a pas pour objet de vérifier vos connaissances. Il doit permettre de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise pour traduire la mise en œuvre des compétences visées.	Pour les diplômes organisés dans chaque région, les jurys accueillent les candidats de leur région. Pour ceux organisés par une seule, voire plusieurs régions, l'inscription se fait conformément au calendrier national des examens. Certaines disciplines obéissent à une règle de pré affectation. Il vous adresse une convocation pour cet entretien. Il vous notifie la décision du jury qui peut : - vous attribuer le diplôme, - ne pas vous attribuer le diplôme, - vous attribuer une partie du diplôme; il motive sa décision en vous précisant les connaissances, les aptitudes et les compétences que vous devez acquérir et qui feront l'objet d'une évaluation complémentaire au plus tard dans les cinq ans à compter de la notification de la décision du jury.	

Validation des Acquis de l'Expérience
VAE
RÉGION GUADELOUPE

Direction Jeunesse Sport Cohésion Sociale (DJSCS) Métiers du paramédical et du travail social

› Contact :

323, Bd du Général de Gaulle
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05 90 47 11 93
Plate-forme ou portail d'information : http://www.drjsc.gouv.fr
Référent : sylvie CHAMPROBERT
Mail : sylvie.chauprobert@drjscs.gouv.fr

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous prenez rendez- vous avec Jocelyn THENARD Tel : 05 90 47 11 82 Mél :jocelyn.thenard@drjscs.gouv.fr		Néant

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous retirez votre livret de recevabilité ou livret 1 auprès de l' ASP de Limoges, ce qui vous permet de démarrer la démarche de VAE. Dans ce document, vous décrivez vos expériences et vous détaillez vos activités et vos durées de travail en rapport avec le diplôme visé. Votre livret est à retourner à l'ASP de Limoges	Agence de Services de paiement (ASP) 15, rue Léon Walras CS 70 902 87017 Limoges Cedex 1 Tél. : 08 10 01 77 10 http://vae.asp-public.fr http://www.vae.gouv.fr L' ASP de Limoges étudie le dossier, par conséquent, vous recevrez votre notification de recevabilité qui sera accompagnée du livret 2.	Néant

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Le recours à l'accompagnement est un choix personnel.	Un organisme de formation habilité à mettre en œuvre l'accompagnement des personnes relevant de la validation des acquis de l'expérience (VAE).	En fonction de l'organisme de formation.

› ETAPE 4: LIVRET 2

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Le gestionnaire VAE : Suzy ANNE-MARIE : 05 90 47 11 81	LE FINANCEMENT
Vous décrivez en détail vos expériences. Vous disposez de 3 ans à partir de la date de recevabilité pour remplir votre livret 2 et l' envoyer à l'ASP de Limoges. Pour cette étape, vous pouvez être accompagné(e). Le Point Information Conseil proche de chez vous aide à trouver les bons interlocuteurs. Dès l'envoi du livret 2, à l'ASP de LIMOGES, vous recevrez les dates prévisionnelles de passage devant le jury.	Il répond à l'ensemble de vos questions, notamment sur l'organisation de l' audition VAE.	Néant

› ETAPE 5: LA VALIDATION

Vous devez vous présenter devant le jury d'audition VAE	La DJSCS organise le jury d'audition VAE Il est généralement composé d'un professionnel, d'un formateur d'un et/ou d'un employeur qui, auront pris connaissance de votre livret 2 au préalable. L'entretien est d'une durée de 45 minutes à une heure. A l'issue de cet entretien, le jury arrêtera ses délibérations: L' ASP de Limoges vous notifie la décision du jury, qui peut vous délivrer le diplôme (validation totale). Vous avez votre diplôme ! ou vous délivrer une partie du diplôme (validation partielle). Si vous obtenez la validation d'au moins un domaine de compétence, vous avez 5 ans à partir de ce 1er passage devant jury, pour valider les compétences manquantes et obtenir votre diplôme. Si vous n'obtenez aucune validation, vous avez 3 ans, à partir de la date de votre recevabilité (étape 3) pour déposer un nouveau livret 2. Si vous avez validé que quelques domaines de compétences ou aucun, le jury peut donner des conseils pour améliorer vos chances d'obtenir le diplôme.	Néant

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – (DAAF)

› Contact :

Route de Saint-Phy
97120 SAINT-CLAUDE
Téléphone : 05 90 99 09 09
Téléphone : 05 90 99 09 09
Fax : 05 90 99 09 10
Référent : Claire MAGNARD
Service Formation et Développement
Téléphone : 05 90 99 09 53
Mail : claire.magnard@agriculture.gouv.fr
Mail institutionnel : daaf971@agriculture.gouv.fr
Site internet : http://daaf971.agriculture.gouv.fr

› Titres proposés :

Tous les diplômes et certifications (niveau V au niveau III) relevant du MAAPRAT sont accessibles par la VAE.
Pour plus de renseignements sur la liste des diplômes et certifications administrés et validés par le MAAPRAT, consulter le site http://www.vae.chlorofil.fr/

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous prenez rendez-vous à la DAAF avec votre interlocuteur VAE.	Votre interlocuteur vous propose un entretien pour vous informer et vérifier ensemble votre projet de validation. Vous déterminez ensemble le diplôme ou la certification les mieux adaptés à votre expérience. Il vous remet un dossier de recevabilité à remplir et à rapporter à la DAAF.	Gratuit

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Mariana FIGARO – 05. 90.99.09.07	LE FINANCEMENT
Vous rapportez votre dossier de recevabilité dûment rempli et avec tous les justificatifs de votre expérience (attestation, feuilles de paye, etc.)	Votre interlocutrice vérifie votre livret et vous informe sur la suite de la procédure. Elle vous envoie par courrier votre notification de recevabilité accompagnée du dossier de validation à compléter et qui sera soumis au jury..	Gratuit

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Un réseau de structures locales reconnues pour l'accompagnement aux diplômes agricoles existe : PUBLIC : - EPLEFPA - Amélie PENNINCKX-NIQUE Lycée agricole de Convenance 97122 BAIE-MAHAULT - 05 90.22.63.87 PRIVÉ : - Renseignements à la DAAF	LE FINANCEMENT
Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement : - Vous prenez rendez vous avec votre interlocuteur Accompagnement-VAE de l'EPLEFPA ou d'une autre structure du réseau d'accompagnement.	Votre interlocuteur vous propose un entretien au cours duquel les possibilités d'accompagnement méthodologiques sont étudiées ainsi que les moyens de financement selon votre statut professionnel. Un devis vous est remis pour vous permettre de rechercher vos financeurs. Si vous êtes d'accord, une convention d'accompagnement est établie entre la structure et vous pour un accompagnement complet ou partiel.	Gratuit
Après signature de la convention, vous rencontrez votre formateur référent.	Votre formateur référent est désigné et vous proposera des rencontres périodiques au gré de l'avancement de votre dossier..	Payant

› ETAPE 4 : LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Mariana FIGARO – 05. 90.99.09.07	LE FINANCEMENT
Vous retournez à la DAAF votre dossier de validation complété, en plusieurs exemplaires.	Votre interlocutrice adresse votre dossier aux membres du jury qui apprécient votre dossier au regard du référentiel du diplôme ou de la certification. Un entretien avec le jury vous est proposé. La décision du jury sur la validation vous est notifiée par courrier (validation totale, validation partielle ou compétences à compléter).	Gratuit

Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA)

› Contact :

Cité de la Connaissance
Desmarais
97100 Basse-Terre
Téléphone : 06 90 26 19 46
Site internet : www.cmarguadeloupe.org
Référent – responsable du Pôle Aide à la Décision Emploi (PADE) : Myriam PHAETON
Mail : mphaeton@cmguadeloupe.org

› Titres proposés :

Les diplômes de l'Education Nationale, les Titres et Diplômes de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat (APCMA).

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Prenez rendez vous à l'URMA avec votre interlocuteur VAE . - Consultez l'offre de formation de l'URMA . - Ciblez le diplôme le plus en adéquation avec votre expérience professionnelle.	- Compare les informations recueillies sur vos compétences, connaissances et qualités professionnelles à celles du contenu des métiers . - Identifie le ou les métiers dont le contenu se rapproche le plus de votre expérience . - Vous informe des besoins actuels du marché de l'emploi au regard de votre projet et de ce que vous venez d'identifier comme métier . - Vous intéresse aux nouveaux métiers et aux secteurs en développement qui pourraient se rapprocher de votre expérience.	Gratuit

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Complétez le dossier de recevabilité de la demande de VAE (1er livret).	- Remet au candidat le dossier de recevabilité de sa demande de VAE (1er livret) correspondant au titre ou diplôme visé. - Remet un accusé de réception du 1er livret. - Notifie au candidat un avis de recevabilité de la demande, dans le délai d'un mois. - Si la demande est recevable, remet au candidat le dossier de VAE (2ème livret) et réalise un accompagnement méthodologique pour sa constitution.	Frais d'ouverture de dossier 225, 00 €

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Préparez et rédigez le mémoire professionnel.	- Vous présente et vous explique le référentiel de certification. - Vous appuie à l'explicitation de l'expérience professionnelle du candidat . - Vous aide à l'identification des preuves qui accompagnent le dossier de validation. - Vous prépare à l'entretien devant le jury. Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction des besoins des candidats et un planning de rendez-vous est établi en conséquence.	262,50 €

› ETAPE 4 : LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
Vous retournez à la l'Université des Métiers et de l'Artisanat de la CMAR Guadeloupe le dossier VAE (2ème livret).	- Vérifie la conformité du dossier afin de le soumettre à l'examen du Jury. - Notifie au candidat une convocation pour un entretien avec le jury. - A l'issue de la procédure, communique au candidat la décision du jury. - Etudie de nouvelles modalités de réalisation de projet professionnel en cas de validation partielle de certification.	262,50 €

Université des Antilles et de la Guyane (UAG)

› Contact :

Campus de Fouillole
97157 Pointe à Pitre
Téléphone : 05 90 48 33 55
Fax : 05 90 48 33 63
Site internet : www.univ-ag.fr
Référent : Nicolas KEZIE
Mail : nicolas.kesie@univ-ag.fr

› Titres proposés :

Tous les diplômes nationaux offerts à l'UAG

› ETAPE 1 : L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Consultez l'offre de formation de l'UAG - Assistez aux réunions organisées à la Formation Continue pour le grand public - Recherchez des renseignements directement en formation continue	- Vous informe sur le dispositif VAE. - Vous aide dans une meilleure définition de votre projet. - Vous sensibilise sur les délais à prévoir et les possibilités de financement .	Néant

› ETAPE 2 : LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR Personnel spécialisé en VAE	LE FINANCEMENT
- Retirez un dossier de recevabilité. - Rassemblez des pièces nécessaires à l'analyse du dossier. - Recherchez votre financement.	- Etude du dossier par l'enseignant responsable du diplôme. - Conseils adaptés et demande de compléments. Délai de deux mois pour l'examen du dossier de faisabilité.	30, 00 € pour le dossier remis à l'étude

› ETAPE 3 (FACULTATIVE): L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Rassemblez tous les éléments de votre expérience. - Constituez votre dossier. - Recherche documentaire.	Agent administratif VAE et Accompagnateur choisi selon le diplôme (si accompagnement choisi). Agent administratif : - Remise du dossier VAE. - Remise du programme et du référentiel du diplôme. - Livret méthodologique d'accompagnement. - Contractualisation. - Inscription au diplôme. Accompagnateur VAE : - Appui méthodologique à la description et à l'analyse de l'expérience. - Aide à la formalisation de ses activités de ses connaissances et de ses compétences au regard des exigences du diplôme. - Préparation de l'entretien.	Tarifs : de 450 à 950 euros, en fonction de son statut (demandeur d'emploi, salarié).

› ETAPE 4 : LA VALIDATION

VOUS, LE CANDIDAT	VOTRE INTERLOCUTEUR	LE FINANCEMENT
- Préparez vous à la soutenance en fin d'accompagnement. - Remettez votre dossier dans les délais.	- Remise de la carte d'inscription dans le diplôme. - Session de jury proprement dite. - Décision du jury. - Prescriptions en cas de validation partielle. - Désignation de la personne en charge d'un accompagnement supplémentaire éventuel.	Tarifs variables en fonction des prescriptions.

9. Les Points Information Conseil (PIC)

Pour répondre à la demande d'information sur la VAE, la Région Guadeloupe finance un réseau de Points Information Conseil (PIC) chargés d'accueillir et de conseiller gratuitement les candidats à la VAE.

Le rôle et les missions des PIC :

- Accueillir, informer et conseiller les candidats à la VAE.
- Vérifier la pertinence de la démarche VAE.
- Assurer un éclairage sur les certifications possibles et aider au choix de la certification ou des certifications la ou les plus pertinente(s).

Les phases du conseil :

- Analyse de la demande et de la situation du candidat.
- Clarification des objectifs VAE.
- Identification des activités (mise en forme des expériences pouvant relever d'une VAE et permettre la certification recherchée par le candidat).
- A partir des points précédents, travail sur les hypothèses de certification.
- Identification des services valideurs.

› Je m'informe sur la VAE
› Je définis mon projet
› La VAE correspond à ma situation
› Je choisis la certification qui correspond à mon projet
› Je me rapproche des services valideurs

AGEFOS PME
Siège : Immeuble Arno sons
Escalier E
ZAC de Houelbourg Sud II
97122 BAIE-MAHAULT
Référent : Murielle MARCHAUX
Téléphone : 05 90 41 98 18 - Fax : 05 90 26 93 20
Mail : mmarchaux@agefos-pme.com

CONSTRUCTYS Antilles-Guyane
centre commercial le Pérou
BP 541 - 97 178 ABYMES
Référent : Florise MARINI
Téléphone : 05 90 89 93 93 - Fax : 05 90 89 93 92
Mail : fmarini@gfcbtp.fr

CIBC Pointe-à-Pître
25, rue du général RUILLIER
97110 Pointe à Pître
Référent : Johannick GUILLAUME
Téléphone : 05 90 82 72 73 - Fax : 05 90 82 53 09
Mail : cibc.guadeloupe@wanadoo.fr

CIBC Bass-Terre
16, Rue du Dr Cabre 97100 BASSE-TERRE
Référent : Johannick GUILLAUME
Téléphone : 05 90 81 9420 - Fax : 05 90 81 94 24
Mail : cibc.basseterre@wanadoo.fr

CITE DES METIERS
Boulevard du général de GAULLE
Raizet sud - 97139 ABYMES
referent/ Marianne ANTONIDES
Téléphone : 05 90 84 07 37 - Fax : 05 90 83 28 04
Mail : mantonides@citedesmetiers-guadeloupe.org

FONGECIF
73 lot. Les hauts de Blachon
97122 BAIE MAHAULT
Référent : Philippe KILO
Téléphone : 05 90 32 10 33 - Fax : 05 90 32 11 98
Mail : p.kilo@fongecif-guadeloupe.fr

MISSION LOCALE
Route de Petit Acajou
97139 ABYMES
Référent : Lucia BOIS
Téléphone : 05 90 82 00 11 - Fax : 05 90 91 69 42
Mail : lucia.bois@mission-locale-guadeloupe.fr

OPCALIA
Ilmm. Bravo Voie verte
BP2393 - 97188 JARRY CEDEX
Référent : Andrée LAROCHELLE
Téléphone : 05 90 60 18 13 - Fax : 05 90 60 18 31
Mail : andree.larochelle@opcalia.com

10. Notes

Validation des Acquis de l'Expérience

RÉGION GUADELOUPE

Votre expérience est un acquis : validez la !

Retrouvez toutes les informations concernant la vae sur le site :
www.vae-guadeloupe.com

GUADELOUPE FORMATION

Etablissement Public Administratif Régional de la Formation Professionnelle

Ensemble, assurons votre avenir

Guadeloupe Formation
Roujol 97170 Petit-Bourg - Tél. : 0590 60 48 48 - FAX : 0590 60 45 00
email : contact@guadeloupeformation.com